

Aux propriétaires et riverains  
de Saint-Maurice

N/réf. : FdP/PV/ms

Collonge-Bellerive, le 14 avril 2014

Concerne : zone de hameaux du village de Saint-Maurice

Madame, Monsieur,

En application du plan directeur communal, une étude d'aménagement portant sur la création d'une zone de hameaux et d'un plan de site pour Saint-Maurice a été initiée. La zone de hameaux n'est pas une zone à bâtir, mais une zone de protection, destinée à préserver les caractéristiques paysagères et architecturales d'un site bâti.

Avant de définir de manière précise le périmètre et les règles de la zone, nous souhaitons rencontrer les propriétaires et habitants du hameau et de ses environs afin d'expliquer les tenants et aboutissants d'une telle démarche et ainsi pouvoir répondre à toutes questions que vous pourriez poser.

Nous avons dès lors le plaisir de vous convier à une séance d'information, en présence de nos mandataires le bureau Urbaplan ainsi que des autorités communales, le :

**Mardi 6 mai 2014 à 19h00  
à la salle de la Terrasse, ch. du Vieux-Vésenaz 35**

Cette séance sera suivie d'un apéritif.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette rencontre, nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer votre participation, ainsi que le nombre de personnes présente, à l'adresse suivante : [info@collonge-bellerive.ch](mailto:info@collonge-bellerive.ch) ou par téléphone au 022 722 11 50.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Francine de Planta  
Conseillère administrative